

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

6 rue de la Mairie

72110 SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

tél/fax 02 43 29 40 16

mairie.st.georges.du.rosay@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 07 JUILLET 2015 à 20 h 30

Etaient présents : MM. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT – Thierry GRÉMILLON - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET - Romain BURON - Cécile MÉRY - Henri HÉRON

Excusée : Mme Céline SAUCET

Absents : NEANT

Secrétaire : M. Didier JOURNET

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 MAI 2015

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du 18 mai 2015. Sans aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

REFECTION DE LA COUR DE L'ECOLE – choix de l'entreprise

Madame le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation lancée selon la procédure adaptée pour les travaux de réfection de la cour de l'école :

<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
ROISNE ROCHEFORT Le Mans	9.609,00 €	11.530,80 €
COLAS Champagné	10.318,73 €	12.382,48 €
EIFFAGE Voivres-lès-Le Mans	11.716,60 €	14.059,92 €
PIGEON TP Cherré	12.580,10 €	15.096,12 €
HRC Le Mans	N'a pas répondu	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir l'offre ROISNE ROCHEFORT pour 9.609,00 € HT, soit 11.530,80 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à notifier cette décision à l'entreprise ROISNE ROCHEFORT, à signer le devis et toutes pièces s'y rapportant, dès lors qu'elle aura reçu l'arrêté de notification de l'attribution de la DETR 2015
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et à régler la facture des travaux inhérents aux travaux de goudronnage, soit rehaussement des barrières de la cour et mise au niveau de la cour de la porte de garage
- PRECISE que les crédits nécessaires au règlement des factures sont inscrits au budget 2015 – chapitre 21 (article 2131).

REGIME INDEMNITAIRE – INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (I.A.T.)

Madame le Maire rappelle :

- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
- L'arrêté ministériel du 6 septembre 1991 relatif à l'application des articles 4 et 6 du décret précité,
- Le décret n° 2002.61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité
- Le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 avec effet au 1^{er} janvier 2007, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
- La délibération du 02 juin 2014 attribuant une I.A.T. au taux de 5.00 à l'adjoint technique 1^{ère} classe

Considérant l'avancement de l'unique agent adjoint technique 1^{ère} classe au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe à compter du 01.01.2015, et afin de se conformer à la réglementation, il est proposé de délibérer à nouveau sur l'I.A.T. attribuée sur ce poste à temps complet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- DECIDE l'attribution de l'I.A.T. pour le personnel occupant le poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet
- FIXE le coefficient de l'I.A.T. à 5.00
- DECIDE le versement mensuel de cette indemnité avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 (*soit une augmentation mensuelle de 2,24 € par rapport au grade précédent*)
- DECIDE que l'I.A.T. n'est pas due en cas d'arrêt pour maladie, longue maladie, maladie de longue durée.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget 2015.

EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT RUE DE LA BUTTE – choix de l'entreprise

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que lors des orientations budgétaires 2015, il avait été projeté l'extension du réseau assainissement rue de la Butte.

Considérant que plusieurs parcelles sont incluses dans la carte communale au titre de parcelles constructibles, elle propose la réalisation de l'extension du réseau assainissement sur une longueur de 30 mètres, rue de la Butte et rend compte du résultat de la consultation des entreprises à cet effet :

- CISE TP 5.760,00 € HT (hors béton bitumeux estimé à 1.188 € HT)
- CARREE André 3.818,84 € HT (hors béton bitumeux)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- EMET un avis favorable à l'extension du réseau assainissement Rue de la Butte
- APPROUVE la proposition CARREE André pour 3.818,84 € ht et précise qu'il y aura lieu de prévoir un supplément pour le béton bitumeux
- AUTORISE Madame le Maire
 - o à signer le bon de commande et à le notifier à l'entreprise CARREE
 - o à régler la dépense
- PREND NOTE que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement – chapitre 21 – article 21538 « Autres réseaux » du budget assainissement 2015.

TRAVAUX DE TERRASSEMENT DIVERS

- Devis Entreprise CARREE André pour 1.208,00 € HT soit 1.449,60 € TTC comprenant les travaux suivants :
 - o Terrassement jardin public
 - o Chemin pédestre de la couperie (étalement de pierre)
 - o Chemin pédestre de Mondragon (étalement de pierre)
- Devis Entreprise CARREE André pour 417,20 € HT soit 500,64 € TTC comprenant :
 - o Chemin du Gaiguenet (curage de fossés)
 - o Chemin de la Haise (fossé à refaire)
 - o Chemin du Plessis (curage de fossés)

Accord unanime du conseil municipal pour ces travaux qui sont des travaux de fonctionnement courant .

Il y aura lieu de prévoir en plus, la démolition de la dalle béton de l'ancien garage près du bar, et le remblai en y ramenant de la terre.

TRAVAUX DIVERS DE PLOMBERIE – devis BINET

Le conseil municipal accepte le devis BINET qui comprend :

- Logement communal 4 cour du Portail : déplacement et remplacement du chauffe-eau
1.142,94 € HT
- Atelier communal : remplacement chauffe-eau
337,90 € HT
- Ecole : remplacement bec évier
37,05 € HT

Les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget (en investissement pour les chauffe-eau et en fonctionnement pour le reste).

LOGEMENT COMMUNAL 4 COUR DU PORTAIL

Après visite, il a été constaté le mauvais état du logement occupé par M. José PIREs. (électricité non conforme, pas d'isolation, humidité ...). Le montant de son loyer actuel (375,24 €) ne correspond pas à l'état de la maison. Dans un premier temps, le chauffe-eau situé au grenier sera remplacé et le nouveau sera installé dans la cave. Pris des informations auprès de l'ANAH : pas de subvention possible, il faudrait faire des travaux pour un minimum de 30 % d'économie d'énergie (le remplacement des fenêtres et porte

ne représente que 10 % d'économie d'énergie). Il sera demandé au Conseil départemental s'il y a des subventions possibles dans le cadre de la CDL (convention de développement local).

RESTAURATION DU LAVOIR

La communauté de communes MAINE 301 étant adhérente au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.), les communes peuvent donc bénéficier de conseils de la part de cet organisme. Il est envisagé de reprendre contact en septembre pour l'évaluation, les demandes de devis et demandes de subventions éventuelles concernant la restauration du lavoir.

ETUDE DIAGNOSTIC PREALABLE A LA RESTAURATION DE L'EGLISE

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nantes (D.R.A.C.) a adressé le projet de convention qui sera signé avec la commune pour pouvoir bénéficier d'une subvention de 50 % , soit 2.987,44 € dans le cadre de l'étude diagnostic préalable à la restauration de l'église.

L'entreprise LEROUX, l'économiste et le cabinet d'architecture de PONTAUD sont venus faire le diagnostic qui semble moins alarmant que prévu.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – Rapport annuel d'activité 2014

Madame le Maire fait part au conseil municipal du rapport annuel d'activité du délégataire (SAUR) reçu le 08 juin 2015, relatif au service de l'assainissement, pour l'année 2014.

Après avoir pris connaissance des conditions techniques, financières et économiques d'exécution du service, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **N'A PAS** d'observation particulière à formuler
- **APPROUVE** ce rapport
- **PRECISE** que celui-ci sera tenu, en mairie, à la disposition des personnes qui souhaiteraient en prendre connaissance.

La SAUR a été recontactée téléphoniquement ce jour pour réaliser le contrôle fumigène des canalisations comme il avait été prévu (devis signé le 20/01/2015 et délai d'exécution 30 jours). Une relance sera faite dans les 15 jours si pas de nouvelles.

QUESTIONS DIVERSES

- **Abattage d'arbres** : l'entreprise Alain HIRON de St Célerin a procédé à l'abattage d'arbres morts sur le jardin public côté terrain de boules et près du lavoir pour permettre les travaux de restauration ; remerciements aux bénévoles de la pétanque (Daniel BELLAYE – Roger CANOVAS – Bernard GUIGNES – Daniel DRENNE – Jean-Pierre RIVAYRAND) qui ont amoncelé les branchages afin de faciliter le déblaiement fait par Alain CHABLES et Gérard DUTERTRE ; un arbre a été oublié, M. HIRON sera rappelé.
- **Remerciements pour subventions allouées** : courriers de remerciements reçus de l'Association des ACPG et AFN de St Georges du Rosay, de l'Association AFM Téléthon et du Comité du Souvenir Français.
- **Dossier voie communale n° 6** : pour information, le dossier a été envoyé au conseil départemental (estimation et plan des travaux) en vue de l'attribution de l'aide départementale à la voirie 2015.
- **Réunion du Perche Sarthois du 29/06/2015** :
 - Le programme LEADER 2007-2013 est terminé
 - Le programme LEADER 2014-2020 : la commune a émis le souhait d'intégrer les travaux de l'église dans ce programme ; il sera fait une sélection des candidatures ; nouveau programme AGIR POUR (dotation de 2 355 000 € plus importante) ; M. Philippe GALLAND, vice-Président nous recontactera en septembre pour signifier quel genre de demandes seront éligibles dans les enjeux du territoire (à voir : aménagement de la place et rénovation des WC publics avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite).
- **Jury du fleurissement 2015 organisé par la Communauté de communes MAINE 301** : Didier JOURNET, Romain BURON et Thierry GREMILLON ont été proposés comme membres du jury ; la visite des maisons fleuries aura lieu le samedi 29 juillet 2015 ; finalement Thierry GREMILLON sera le seul représentant du jury pour St Georges du Rosay.
- **Commission communale du fleurissement** : la commission sera réunie pour programmer de nouveaux aménagements fleuris et paysagés.
- **Arrosage des fleurs** : durant les congés d'Alain CHABLES, l'arrosage des fleurs sera fait par :
 - **Semaine 34** : Didier JOURNET et Romain BURON

- Semaine 35 : Céline SAUCET et Gérard LANTENOIS
- Semaine 36 : Annick DUTERTRE et Thierry GREMILLON
- Site internet : le site internet est accessible à tous <http://www.saintgeorgesdurosay.mairie72.fr/> ou en allant sur le site **mairie 72.fr** puis en sélectionnant Saint-Georges-du-Rosay. Jean-Philippe LAURENT a commencé à l'alimenter.
- Organisation du 14 juillet : le programme a été envoyé à tous les conseillers ; Romain BURON, Thierry GREMILLON, Didier JOURNET, Jean-Philippe LAURENT mettront les tables en place la veille à partir de 15 h. Le menu proposé a été approuvé par les conseillers.
- Conseil d'école : Karine AVIGNON et Jérôme ROBIN (directrice et directeur des écoles de Nogent et St Georges) nous ont chargé de transmettre leurs remerciements à Gérard LANTENOIS pour son aide lors de la kermesse des écoles.
- Terrain de pétanque : il faudra prévoir le remplacement des ampoules de l'éclairage du terrain.
- Portail du cimetière : la peinture est achetée, elle sera faite par Alain CHABLES à son retour de congés.

La séance est levée à 22 h 00